

# 25<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE



**Comité de Sauvegarde  
des Sites de Meudon**

Villas - Appartements - Terrains - Locations

## RABELAIS IMMOBILIER

Madame PRETTE

Place Rabelais MEUDON

Tél. 46.26.65.25

DES PROJETS PLEIN LA TÊTE ? RÉALISEZ-LES TRÈS  
VITE AVEC LES PRÊTS A LA CONSOMMATION DU

## Crédit Mutuel de Meudon

22, rue de la République - Tél. 46.26.39.13

### COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Salles de Bains - Chauffe-bains, Chauffe-eau à gaz et électriques

Chauffage gaz

Société d'Exploitation des Établissements

## L. WACQUANT

Tél. : 45.34.12.01

27, rue Marcel-Allégot, Bellevue - 92190 MEUDON



## GARAGE RABELAIS

### CITROËN MEUDON

Location CITER

Station Service TOTAL

29-31, Boulevard des Nations-Unies

MEUDON - 46.26.45.50

## **SUPPLEMENT AU NUMERO 72**

*Le Conseil d'Administration vous fait part avec beaucoup de tristesse du décès survenu le 18 mai 1990 de son Président d'honneur, le Colonel Marcel Moraine qui exerça les fonctions de Président de notre association de 1987 à 1989.*

*Les obsèques d'une grande solennité ont eu lieu en l'Eglise du Saint-Esprit de Meudon-la-Forêt le 23 mai 1990 en présence d'une très nombreuse assistance parmi laquelle on remarquait de hautes personnalités civiles et militaires.*

*Une notice biographique sur le Colonel Moraine paraîtra dans le prochain numéro de notre Bulletin.*

*Que Madame Moraine et sa famille veuillent bien trouver ici, au nom de tous les membres du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, l'expression de notre profonde sympathie et nos très sincères condoléances.*

### **NOUVELLES BREVES**

#### **Une fois n'est pas coutume...**

Afin de concilier l'envoi d'informations aussi nombreuses que possible juste avant les vacances et la réalisation, pour la date habituelle de parution, du deuxième numéro de l'année en cours, les « Nouvelles Brèves » du numéro spécial du 25<sup>e</sup> anniversaire ont été exceptionnellement conçues sous la forme d'un supplément ; nos lecteurs sont invités à le joindre au numéro 72 qu'ils ont dû recevoir avant la fin du mois de mai et qui ne comportait pas cette rubrique.

#### **Une bonne nouvelle du côté du ciel...**

Elle nous vient sous la forme d'un arrêté ministériel du 12 mars 1990 publié au J.O. du 21 mars 1990 et selon lequel « les vols d'essai et d'entraînement au départ ou à destination de l'aérodrome de Paris-Issy-les-Moulineaux » et les « vols circulaires avec passagers et sans escale » au départ de ce même aérodrome seront interdits à dater du 31 décembre 1990.

Ainsi le survol de notre cité sera-t-il considérablement réduit comme le souhaitaient tant de Meudonnais avec beaucoup d'autres riverains de l'aérodrome importunés par les nuisances sonores du trafic aérien croissant et, de surcroît, souvent en infraction avec la réglementation relative au survol des agglomérations.

Soulignons cependant que cette excellente nouvelle n'est pas « tombée du ciel » : elle résulte des démarches persévérantes de notre Comité depuis plusieurs années renforcées plus récemment par celles de l'un de nos membres : Maître Courchinoux agissant conjointement au nom de notre association et au nom du Syndicat du Parc de Bellevue qu'il préside. Toutes ces initiatives jointes aux plaintes formulées dans d'autres communes ont été relayées

par l'action de l'association H.A.N.H.A. (Halte aux Nuisances des Hélicoptères en Agglomération) créée par les maires des trois communes de Meudon, Sèvres et Chaville qui, dans ce cadre, ont pu s'adresser par courrier au Ministre de l'Équipement, du Logement et des Transports, au Ministre de la Défense et aussi au Secrétaire d'État chargé de l'Environnement auxquels ils ont transmis les doléances de leurs administrés.

La réussite, on le voit, était au bout d'un long chemin : il faut en féliciter tous les artisans et pour soutenir l'action de l'H.A.N.H.A. dans la surveillance du respect de la nouvelle réglementation, l'adhésion individuelle à cette association spécifique est conseillée (cotisation 20 F à adresser à l'H.A.N.H.A., 6, avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon). Notre Comité a déjà donné son adhésion.

#### **... une autre du côté du carrefour des Arbres verts...**

Elle s'adresse à ceux qui n'empruntent pas fréquemment la D. 406 car les habitués de ce carrefour, notamment les Forestois ont eu la très grande satisfaction, déjà depuis quelques mois, d'assister à l'aménagement de la voirie pour lequel notre association est intervenue tout au long de la dernière décennie par des démarches maintes fois répétées. Il s'agissait d'une rectification qui s'imposait pour remédier à l'engorgement de la circulation déterminé par les manœuvres imposées aux gros véhicules pour pénétrer dans Meudon-la-Forêt.

La persévérance des présidents Millet et Moraine dans le suivi de ce dossier déjà engagé par leur prédécesseur, l'intérêt que lui a toujours porté M. Larré ont sauvé de l'enlisement une requête qui, pour être tout à la fois modeste et des plus légitimes, n'a pas été pour autant exempte d'obstacles et de ce qu'il est convenu d'appeler des « pesanteurs administratives ».

## ... et une troisième à propos de la promenade à l'Est et du hangar Y

Nombreux sont ceux qui ont constaté le démarrage des travaux d'aménagement de la promenade à l'Est au début du mois de mai. Ils suivent leur cours par l'élimination complète et aussi définitive que possible de tous les végétaux enracinés entre les pierres du mur de soutènement et de l'escalier d'Aristote auxquels ils ont causé des dommages qu'il faut très minutieusement effacer. L'aménagement a commencé par le tracé d'une allée s'ouvrant sur la rue du Canada pour rejoindre le bastion de l'Orangerie ; réservée aux promeneurs, elle permettra le passage de voitures assurant des livraisons ou des travaux de jardinage et ne sera utilisée par des voitures particulières que dans le cas de visiteurs officiels se rendant à des manifestations à l'Orangerie et qui repartiront par la rampe de Trivaux. L'ouverture de l'entrée sur la rue du Canada n'étant assurée que dans les cas indiqués, nulle crainte d'assister à un défilé de voitures ou à un stationnement, du moins est-ce ce qui nous a été affirmé par M. Canac lui-même.

De même, M. Canac a-t-il bien voulu nous faire savoir que la commande de l'étude des travaux de sauvegarde du hangar Y est en bonne voie. Par contre, comment ne pas partager ses craintes en ce qui concerne la signature indispensable à l'ouverture du chantier pour la réfection de la terrasse de l'Orangerie elle-même et celle de la grotte qui la surmonte ? En effet, bien que les crédits aient été attribués depuis bien longtemps déjà, si ce dernier obstacle n'est pas levé avant le mois de juillet, il faudra attendre le mois de septembre pour le début de ces travaux qui doivent soustraire l'Orangerie à l'épreuve d'un nouvel hiver.

## Des Z.A.C. en cascade à Meudon...

Après la Z.A.C. Trivaux-République dont les travaux sont en voie d'achèvement, après la Z.A.C. « Les Esplanades de Rodin » substituée le 7 mars dernier par le Conseil municipal à la Z.A.C. Rodin (ou encore Z.A.C. Arnaudet) et dont le dossier et l'étude d'impact que tous les intéressés peuvent consulter en mairie ont été transmis aux services compétents du département, voilà qu'une nouvelle Z.A.C. a été envisagée en séance du Conseil municipal du 25 janvier 1990 ; elle comprend les terrains « Chausson », Maco-Meudon, Ville de Meudon et Mutuelle Générale des P.T.T. Et ce n'est pas tout car, bien entendu, se profile un autre très important projet au Bas-Meudon consécutif à l'évacuation des terrains actuellement occupés par la Régie Renault, ce qui, pour la rive gauche de la Seine, est prévu pour l'année 1993. On le voit, c'est en moins de dix ans un remaniement profond du paysage meudonnais qui se prépare d'où...

## ... une cascade d'initiatives du Comité des Sites

Dans leur chronologie globale, elles peuvent se résumer ainsi :

### • Z.A.C. « Les Esplanades de Rodin »

Dans la phase de concertation prévue par la loi, le Comité a pris part à plusieurs réunions déjà mentionnées dans le Bulletin n° 71 et a émis un avis dont le texte, toujours valable, a été intégralement publié dans le même numéro. Bien entendu, certains membres du Conseil d'Administration ont pris connaissance des documents dispo-

nibles en Mairie et sont allés exposer le point de vue du Comité des Sites auprès des administrations concernées. Il faut attendre maintenant l'ouverture de l'enquête publique qui devrait avoir lieu en septembre pour qu'un nouvel avis puisse être formulé.

### • Le Bas-Meudon : rapport pour un projet ambitieux

Le paysage escarpé et verdoyant qui accompagne le premier méandre de la Seine après sa traversée de Paris en fait un site exceptionnel auquel notre association qui, ne l'oublions pas, a pour objectif primordial la sauvegarde des sites à Meudon se doit d'être particulièrement attentive et donc de veiller à son devenir dans la perspective de l'évacuation (prévue en 1993) des ateliers Renault qui occupent actuellement la rive gauche du fleuve.

Informé de la mission confiée par le Premier Ministre à M. Jean-Eudes Roullier, Délégué général à la Recherche et à l'Innovation au Ministère de l'Équipement, d'étudier l'utilisation de l'ensemble des terrains que libérera le départ de la Régie Renault, notre Conseil d'Administration a décidé de demander audience à cette personnalité. Il ne pouvait le faire utilement qu'en étant en mesure de lui remettre un document écrit, fruit de sa réflexion sur l'aménagement futur qu'il envisage dans ce secteur de Meudon.

Discuté puis approuvé dans sa forme définitive par le Conseil, un rapport mis au point par un petit groupe animé par Daniel Soreau a donc été remis à M. J.-E. Roullier au cours d'un entretien ouvert et cordial. Il avait au préalable été présenté à des associations appartenant aux autres communes intéressées par la mission de M. Roullier et avait reçu un accueil favorable : Boulogne-Environnement, Comité de Sauvegarde de Sèvres et de ses environs, Association de Sauvegarde de Saint-Cloud.

Aussitôt adressé à M. le Maire de Meudon, le rapport a été ensuite communiqué à diverses personnalités qu'il pouvait intéresser, notamment à M. J.-M. Perrin, Directeur départemental de l'Équipement, à M. Blanchecotte, Architecte des Bâtiments de France, à M. Duval, Administrateur de la 5<sup>e</sup> circonscription du C.N.R.S., car le complexe de Bellevue ne pourrait qu'être impliqué au premier chef si le projet envisagé par l'État de construire une nouvelle université sur l'emplacement de Renault devait se concrétiser.

M. Brachet, Délégué de Bassin pour la Seine-Normandie, et M. Marquewicz, Inspecteur des Sites à la délégation régionale, ont aussi été entretenus du contenu de ce rapport ainsi que M. de Sacy, Président de la Société pour la Protection du Paysage et de l'Esthétique de la France.

Le rapport adopté par notre Conseil est, avant tout, à l'adresse des pouvoirs publics, une vigoureuse incitation à concevoir, pour le Bas-Meudon, un projet ambitieux que justifient le caractère exceptionnel du site souligné plus haut et le fait que la Seine, pratiquement confisquée aux citoyens pour la promenade et les loisirs dans sa traversée de Paris, pourrait offrir aux habitants de la capitale et à ceux des communes du sud du département par ailleurs riches en patrimoine culturel, un pôle d'attraction digne de Paris et de ses visiteurs étrangers. Pour ce faire, le rapport préconise une intégration du fleuve aux aménagements de sa rive gauche et aussi son utilisation sous forme d'une base nautique en sorte que soit renouée la tradition du rôle des bords de Seine dans la détente et les loisirs. A noter qu'un projet de cette nature est parfaitement compatible,

en développant le sport, avec celui d'un campus universitaire ancré sur l'île Séguin et auquel il a été fait allusion plus haut.

Cependant, la difficulté majeure de l'aménagement de ce secteur réside dans le passage de l'indispensable voie à grande circulation de la rive gauche ; en effet l'emprise de celle-ci sur le chemin de halage interdirait l'accès à la Seine, son tracé à plus grande distance de la berge couperait en deux compartiments le Bas-Meudon, son passage auprès de l'actuelle voie ferrée supposerait l'élimination de la maison Hové classée monument historique, de la Chapelle et d'une partie de l'habitat actuel qui mérite d'être conservée. Aussi pour effacer de ce secteur l'inéluctable V.R.G.S., le Comité de Sauvegarde des Sites propose son passage en souterrain : vision utopique, diront les uns, enjeu digne de sacrifices importants, diront ceux qui se soucient de la conservation des rares sites naturels rescapés du béton et de l'enlaidissement...

#### • Z.A.C. Chausson

Deux séances du Conseil municipal en 1990 ont abouti successivement à la décision d'engager la procédure de création d'une Z.A.C. à l'emplacement des usines Chausson, puis d'une Z.A.C. comprenant outre ce terrain celui libéré par Maco-Meudon, la propriété de la Mutuelle des P.T.T. ainsi qu'un terrain de la ville compris entre ces deux derniers (école du Bas-Meudon).

La séance du 30 mai de notre Conseil d'Administration a consacré l'essentiel de ses délibérations à la présentation et à la discussion d'un texte préparé par Benoît Cossé comme projet d'avis sur l'aménagement de cette zone. Compte tenu de quelques retouches, le texte a été adopté sous la forme reproduite *in extenso* à la suite de notre rubrique.

### Une concertation avec M. le Maire sur la Z.A.C. des Montalets (= Z.A.C. Chausson)

Quelques jours après la réunion de notre Conseil du 30 mai, sur invitation de M. le Maire, notre Bureau s'est rendu à une séance de travail concernant le secteur des usines Chausson élargi comme il a été dit plus haut. Plusieurs Conseillers municipaux, le Secrétaire général et son adjointe, le Directeur des Services techniques de la Mairie étaient présents à cet entretien qui dura une heure et demie.

M. le Maire ayant donné la parole à nos représentants, le président Ader après l'avoir remercié de nous recevoir a rapidement brossé la particularité du paysage formé par l'ensemble de cette colline et de la colline de Rodin qui en est indissociable par sa symétrie par rapport à la rue de Paris lorsqu'on pénètre dans Meudon par le carrefour de la Ferme. M. le Maire d'accord avec cette analyse a rappelé son action déjà ancienne dans le maintien du caractère spécifique de Meudon et son intention de poursuivre dans le même sens. Continuant son propos, il a donné à nos représentants la primeur de l'information selon laquelle la propriété de la Mutuelle des P.T.T. ayant été mise en vente, il avait usé du droit de préemption dont il dispose et leur a fait part de son intention d'assurer la conservation de la maison dans l'aménagement futur, compte tenu de l'intérêt architectural qu'elle présente.

En plus de ce « scoop » qui nous donnait satisfaction, nous avons noté, au cours de l'échange de vues qui s'est instauré, l'existence d'une concertation permanente entre le Maire et ses collègues des communes voisines, d'Issy-les-Moulineaux notamment, sur tous les problèmes de circulation et de transports en commun, l'annonce de la nomination prochaine d'un Architecte en chef pour l'étude d'un projet cohérent et de qualité de cette Z.A.C., l'annonce de la décision prise au plus haut niveau de la jonction par un train-tramway d'Issy-les-Moulineaux à La Défense via Meudon (gare du Bas-Meudon) et Puteaux d'une part, et du prolongement de cette ligne à l'Est jusqu'au boulevard Victor, d'autre part. M. le Maire a aussi insisté sur la nécessité de construire un nombre suffisant de logements pour éviter une décroissance de la population meudonnaise et sur celle de créer des activités de nature à compenser les emplois perdus par le départ des usines.

On le voit, notre Bureau a constaté avec beaucoup de satisfaction des convergences sur plusieurs des points évoqués dans l'avis du Comité reproduit en page 4 ; il espère que des concertations ultérieures permettront d'approfondir les aspects qu'il aurait été prématuré d'évoquer à ce stade du projet. D'ores et déjà cependant, des intervenants ont souligné le souhait de notre Comité de ne voir augmenter le C.O.S., à l'occasion de la création de cette Z.A.C., que dans une faible proportion afin de préserver l'environnement dans la partie actuellement verdoyante qui surplombe les usines.

### A propos du livre blanc de l'Ile-de-France

Préparé sous l'autorité du Préfet de Région, ce livre blanc est paru en janvier dernier. Il s'agit d'un document important présenté aux associations protectrices de l'environnement le 26 mars, qui doit permettre au Gouvernement de doter l'Ile-de-France d'un nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme se substituant à celui de 1976 dont l'actualisation s'imposait :

Le livre blanc pose à tous égards le diagnostic de la région, donne des réponses de principe aux grandes questions qui découlent de ce diagnostic ; il observe que le niveau intercommunal est bien adapté à la maîtrise de l'aménagement et, de ce fait, préconise dans le cadre du schéma régional, des schémas d'aménagement intercommunaux.

M. Claude Poilevey qui, avec le Président Ader, assistait à la séance de présentation aux associations de ce nouveau livre blanc tient à la disposition de ceux qui souhaiteraient le posséder, l'excellent résumé qu'il a fait de son contenu (lui écrire 10, rue de Baudreuil à Meudon). On peut y lire, par exemple, l'invitation à « poursuivre les nombreuses actions entreprises pour la mise en valeur des berges et des bords des fleuves et canaux ». Soulignons que satisfaire à la proposition de notre Comité à propos du Bas-Meudon irait parfaitement dans ce sens : dissimuler la V.R.G.S., ne serait-ce pas l'occasion par excellence de conformer les actes aux paroles (et aux écrits) ?

Paulette GAYRAL.

## AVIS

### DU COMITE DE SAUVEGARDE DES SITES DE MEUDON SUR L'AMENAGEMENT DU SECTEUR DES MONTALET ET DE L'AVENUE DE VERDUN (CHAUSSON, MACO-MEUDON, MUTUELLE DES P.T.T.)

Par délibération en date du 9 novembre 1989, le Conseil municipal de Meudon a décidé « d'ouvrir une concertation afin d'engager des études préalables en vue de l'éventuelle création d'une Z.A.C. sur les terrains libérés par les usines Chausson ». Par délibération en date du 25 janvier 1990, le Conseil municipal a étendu le périmètre précédent d'études de Z.A.C. aux terrains de Maco-Meudon et de la propriété de la Mutuelle des P.T.T. et à leur environnement immédiat.

Dans le cadre de cette concertation préalable, le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon émet l'avis suivant :

1. Les terrains de Chausson et de Maco-Meudon constituent un même ensemble en raison de leur mitoyenneté, de l'identité de la nature du sol et du sous-sol et de leur occupation actuelle et passée. Le Comité est donc favorable à l'extension de l'étude d'aménagement prévue sur les terrains de Chausson aux terrains de Maco-Meudon.

En ce qui concerne la propriété de la Mutuelle des P.T.T., le Comité constate que ce terrain n'est pas contigu aux deux autres, que son sous-sol, son sol, son occupation et son environnement immédiat sont tout à fait différents des précédents. Cette propriété concourt à l'aspect verdoyant du site visible depuis les environs. En conséquence, le Comité fait des réserves quant à l'extension envisagée et demande qu'avant toute décision, il soit procédé à une étude spécifique sur l'ensemble de la propriété (maison, parc, sol, sous-sol, site...). En toute hypothèse, le Comité entend que le C.O.S. de 0,2 inscrit dans le P.O.S. révisé en 1988 soit respecté.

La suite de cet avis ne concerne que l'aménagement des terrains de Chausson et de Maco-Meudon.

2. Les terrains des usines Chausson et Maco-Meudon sont contigus à la Z.A.C. Esplanades de Rodin avec laquelle ils constituent une entrée principale de Meudon. Il importe donc de réaliser pour les deux côtés de la partie basse de la rue de Paris un ensemble architectural cohérent et de qualité.

3. Les terrains Chausson et Maco-Meudon sont dans un quartier de Meudon où la circulation et le stationnement sont déjà très difficiles et risquent de se détériorer encore à la suite de l'augmentation du nombre de logements. Le Comité renouvelle sa demande exprimée dans son avis du 22 décembre 1989 sur l'aménagement du secteur Rodin concernant la réalisation d'une étude approfondie de la

circulation et du stationnement sur une zone englobant au moins la partie basse de la rue de Paris, les deux carrefours de la Ferme et de la Fourche, les secteurs Rodin et Chausson-Maco-Meudon, ainsi que leurs abords. Compte tenu des Z.A.C. avoisinantes en cours ou en projet sur Issy-les-Moulineaux et de la proximité de Clamart, cette étude est à réaliser avec ces deux communes.

4. La densification de cet espace et des secteurs voisins sur Meudon et Issy-les-Moulineaux rend nécessaire une adaptation des transports en commun. Outre la réactivation prévue de la ligne Issy-Puteaux et son prolongement jusqu'à La Défense, le Comité demande que soit étudié le prolongement de la ligne de métro n° 12 depuis la station Mairie d'Issy jusqu'au carrefour de la Ferme et la gare du Bas-Meudon. Cette réalisation, à défaut de la création d'une nouvelle halte de la ligne C du R.E.R., permettrait de desservir tant les Z.A.C. en cours de construction ou d'études que les terrains prochainement libérés par Renault.

5. Par leur situation, leurs caractéristiques géologiques et leurs superficies (1), les terrains Chausson et Maco-Meudon sont propices à la construction de logements sous réserve du respect du site et de la réalisation des équipements correspondants. Toutefois le départ de ces usines entraînant la perte d'un nombre significatif d'emplois, il importe d'établir un programme sur l'ensemble Rodin-Chausson aboutissant à un équilibre satisfaisant entre les logements et les activités.

En conclusion, le Comité s'interroge sur la nécessité de créer une Z.A.C. particulière alors que les règles du P.O.S. permettent la réalisation d'une opération d'urbanisme. Il demande que les études relatives à l'aménagement des terrains Chausson et Maco-Meudon soient intégrées dans le programme concernant la Z.A.C. Esplanades de Rodin. Il insiste pour que cette importante opération d'urbanisme soit conduite en étroite concertation avec les communes voisines d'Issy-les-Moulineaux et de Clamart, notamment pour les questions de circulation, stationnement, transports en commun, équipements collectifs, respect de l'environnement et des sites.

(1) Chausson : 18 000 m<sup>2</sup> (source : Meudon 90, n° 162, mai 1990) ;  
Maco-Meudon : 14 460 m<sup>2</sup> (source : Meudon 90, n° 162, mai 1990) ;  
Mutuelle P.T.T. : 12 513 m<sup>2</sup> (source : Conseil municipal 25-1-1990).

# L'ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT : L'AVENIR DU COMITÉ

Pour une nouvelle équipe, célébrer les noces d'argent du Comité avec le cadre de vie des Meudonnais, est un exercice délicat. Cette manifestation est en effet un instant privilégié pour se pencher sur son passé et s'interroger sur l'avenir. Si, comme vous le montre notre vice-présidente déléguée Jeanne-Marie Goubelin dans l'article suivant, nos prédécesseurs (1) peuvent être fiers du passé, il nous est vite apparu impossible de nous prononcer seuls sur notre avenir. Pour surmonter cette difficulté, nous avons interrogé vos administrateurs et vos délégués de quartier. J'ai le plaisir de vous présenter ci-dessous la synthèse de leurs idées. Nous commencerons par une énumération de nos missions avant de décrire nos modes d'action. Nous terminerons en donnant les préoccupations qui devront être les nôtres pour la vie de notre association.

## LES MISSIONS DU COMITÉ

Elles peuvent se résumer en quatre idées fondamentales qui se complètent :

### 1. Sauvegarde des sites :

Du fait de son relief naturel et de l'action des hommes, Meudon est riche en sites intéressants : Grande Perspective, berges de la Seine, parc de Bellevue, colline de Rodin... Au cours des dernières décennies, Meudon-Ville a été préservé des grandes opérations d'urbanisme qui ont bouleversé plusieurs communes voisines. Les sites de Meudon n'en ont que plus d'intérêt aujourd'hui ; ce sont des richesses pour la collectivité régionale qui doivent être sauvegardées et valorisées.

### 2. Protection du patrimoine architectural :

La vigilance du Comité doit d'abord s'exercer sur les bâtiments classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques : Orangerie, Hangar Y, Maison Armande Béjart, Maison Huvé, Petit Bellevue, Maison des Colonnes, Logis des gardes, Ferme de Bellevue... A Meudon comme ailleurs, laisser à l'abandon une demeure est une méthode efficace pour en obtenir le déclassement et la démolition : le pavillon de chasse du Dauphin et la propriété Puaux en ont été les victimes. Mais la qualité architecturale de notre commune dépend aussi de la présence de nombreuses maisons et de secteurs qui sont des témoins du passé à conserver : maison de la Mutuelle des PTT, propriété Hamelin, village du Val...

### 3. Mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie urbain :

Notre attention doit se porter non seulement sur la forêt, les étangs, les espaces verts, les parcs ou jardins publics, les talus SNCF, les alentours des maisons et sites protégés, les sentiers, mais aussi sur le mobilier urbain, l'éclairage public, les murs, l'affichage, les entrées de Meudon, les sorties des gares, l'aménagement de certains espaces publics à proximité de lieux d'animation.

### 4. Amélioration de la circulation, du stationnement et des transports en commun :

Cet objectif doit bien entendu respecter les trois missions fondamentales précédentes. Ces problèmes sont aigus à Meudon-la-

Forêt depuis l'origine par la non-réalisation du métro ; ils deviennent sensibles à Meudon-Ville : difficultés de sortir le matin,... La prochaine révision du SDAU (schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) de l'Ile-de-France fixera le cadre dans lequel devront s'inscrire nos réflexions sur ces questions.

## LES MODES D'ACTION DU COMITÉ :

### 1. Les interventions auprès des instances publiques :

Depuis 1978, le Comité est une association agréée par le préfet des Hauts-de-Seine au titre du code de l'urbanisme et de la loi sur la protection de la nature. Il doit donc privilégier le dialogue et la collaboration avec les autorités publiques. La participation aux instances de concertation sera l'un des moyens recherchés. Le Comité apportera son concours à toutes les autorités compétentes sans exclusive et en gardant une totale indépendance vis-à-vis de chacune d'elles.

### 2. Les actions en collaboration avec d'autres organismes privés :

A Meudon, il existe de nombreuses associations ayant des buts voisins ou complémentaires des nôtres et avec lesquelles le Comité peut travailler sur des points spécifiques ; les associations de quartier seront un moyen de contact pour nos délégués. Pour certains sujets (sites, circulation), des relations avec des associations comparables à la nôtre dans les communes voisines sont indispensables ; elles doivent être entretenues, directement, avec l'Union des Associations de Sauvegarde de l'Ouest parisien et avec les associations nationales auxquelles nous sommes affiliés.

### 3. Les actions directes :

Grâce à la compétence et au dynamisme de ses adhérents, le Comité peut effectuer lui-même des recherches, des études, des réflexions : le préinventaire du patrimoine architectural meudonnais est un exemple de travail permanent que notre association peut mener à bien, soit seule, soit avec d'autres. Son action de vigilance sur les constructions prévues est permanente, notamment par l'examen systématique des permis de construire d'immeubles collectifs. Il peut aussi organiser des manifestations : opérations « forêt propre », visites de la forêt, de réalisations architecturales, conférences, rencontres amicales... Le bulletin, très apprécié des Meudonnais, est évidemment le moyen privilégié de contact avec nos adhérents et de large diffusion de nos idées. En cas de besoin, le Comité a déjà utilisé des moyens de sensibilisation plus directs tels que la signature de pétitions.

Quels que soient les modes d'action utilisés, le Comité, fort de sa longue expérience, doit, le plus souvent possible, prendre l'initiative de soulever les questions à venir et être sur tous les problèmes une source de propositions constructives.

## DES DIRECTIVES POUR L'AVENIR

D'après leurs réponses au questionnaire précité, vos administrateurs et vos délégués de quartier souhaitent que notre Comité s'efforce d'être :

— *mieux connu* : trop de Meudonnais, bien que soucieux de leur cadre de vie, ignorent encore l'existence de notre association ou la confondent avec d'autres ; certains nous assimilent à une société savante, d'autres à un groupe d'écologistes ;

(1) Voir liste des présidents d'honneur, anciens présidents et anciens vice-présidents délégués à la suite de cet article.

— **plus important** : notre influence auprès des décideurs est largement fonction du nombre de nos adhérents et de sa croissance ;

— **ouvert à tous** les Meudonnais quels que soient leur catégorie socioprofessionnelle ou leurs opinions politiques ; nous ne sommes pas un club fermé ;

— **attentif aux préoccupations de ses adhérents** en leur diffusant largement l'information et en étant à leur écoute notamment grâce au bulletin et aux délégués de quartier ;

— **pédagogique** pour les adultes et pour les jeunes par des actions comme l'« opération forêt propre », visites-conférences sur la forêt, le patrimoine architectural, l'urbanisme, la géologie, l'environnement ;

— **bien inséré dans la vie meudonnaise** en participant à l'animation collective des associations locales mais aussi régionales ou même nationales ;

— **énergique** : pour être entendu, il faut s'exprimer à la fois avec compétence, clarté et aussi la fermeté qui sied à ceux qui sont convaincus de la valeur de leurs idées.

En terminant cet éditorial, je vous invite à relire nos statuts (voir page 10), notamment l'article 2 sur l'objet du Comité. Vous serez frappés par la profonde identité entre les intentions des auteurs de ce texte et les idées de vos administrateurs actuels. Cette permanence dans nos missions est due à l'extraordinaire prescience du futur de nos fondateurs.

Pour être dignes d'eux, nous devons maintenant réfléchir afin de préparer le prochain quart de siècle. Devant la complexité grandissante des problèmes et l'immensité de la tâche, la réflexion et l'action doivent être collectives et dépasser le cercle dynamique mais forcément limité des administrateurs et des délégués de quartier. Aussi pour construire ensemble l'avenir de notre Comité,

je vous demande de répondre nombreux au questionnaire proposé en encart volant dans ce bulletin.

Vos réponses seront aussi la marque de l'intérêt que vous portez à notre action et le témoignage de la reconnaissance que nous devons à tous ceux qui, depuis vingt-cinq ans, se dévouent sans compter pour garder à Meudon ce cadre de vie auquel nous sommes tant attachés.

GÉRARD ADER

**Présidents d'honneur :**

M. Louis Néel, prix Nobel.  
M. Gabriel Puaux, Ambassadeur de France.

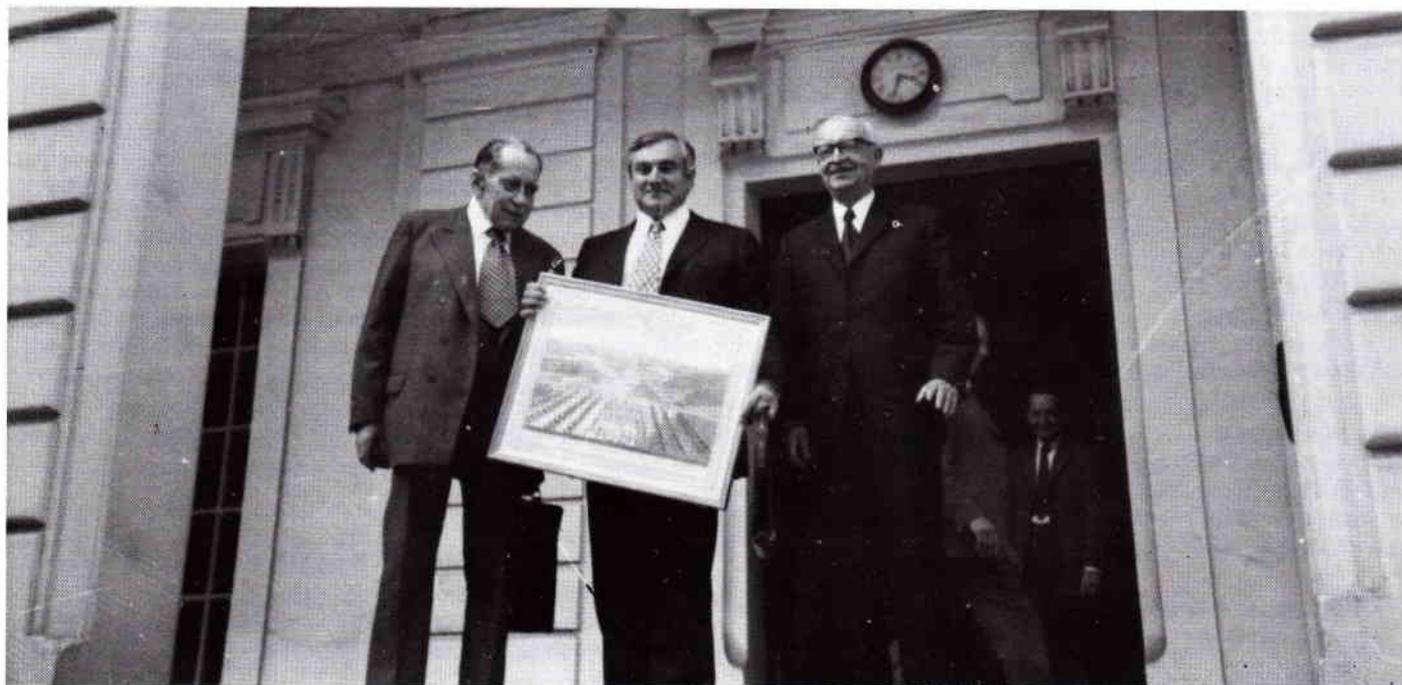
**Anciens présidents \* :**

M. Charles Guillaud : 1965-1967.  
M. Joseph Huré : 1967-1974.  
M. Charles Guillaud : 1974-1981.  
M. Georges Julien-Laferrrière : 1981-1982.  
M. Roger Millet : 1982-1986.  
Colonel Marcel Moraine : 1987-1989.

**Anciens vice-présidents délégués :**

M. Jacques Coup de Fréjac.  
M. Georges Julien-Laferrrière.  
M. Jean-Claude Gilardoni.  
M. Jean-Louis Wennagel.

\* A la fin de leur mandat les présidents ont été élus à l'unanimité présidents d'honneur.



MM. Huré (à gauche) et Guillaud (à droite), aux côtés de M. Michel Péricard, auteur des émissions « La France défigurée », à l'issue de la conférence qu'il avait faite lors de l'assemblée générale du 26 mai 1973.  
(Ph. J.-M. Goubelin.)

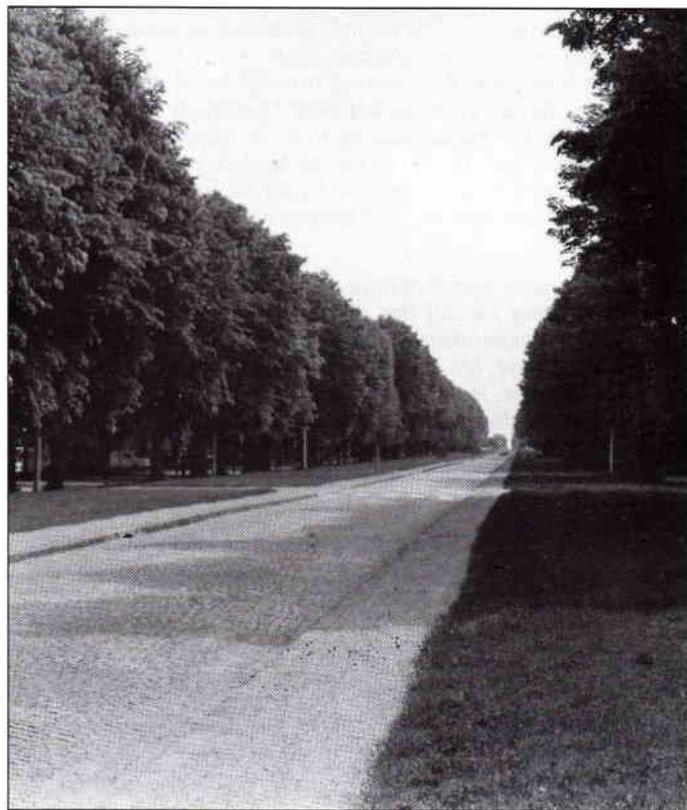
## NOS 25 ANS

Un cèdre menacé, un nouveau bâtiment s'intégrant mal dans le site, une construction historique méritant une restauration ou un classement, mais se dégradant rapidement, autant de faits qui, lorsqu'ils s'accumulent, provoquent une réaction chez des habitants qui aiment leur ville. C'est ainsi qu'en 1964, la famille Susse contacte ses voisins MM. Guillaud, Julien-Laferrière, Mademoiselle Cousin, auxquels se joignent rapidement de nombreuses personnalités. En 1965, le Comité de sauvegarde des sites de Meudon est fondé, animé par un bureau de quinze administrateurs et un conseil de trente personnes. Des délégués de quartier sont nommés pour faire la liaison entre les habitants et le conseil.

Sans vouloir passer en revue les très nombreux sujets qui ont animé les réunions, il en est un qui a tout de suite retenu notre attention pour en faire un de nos buts essentiels : obtenir la restauration de l'ensemble du domaine comprenant l'avenue du Château, la Terrasse, l'Orangerie, la Maison d'Armande Béjart et son jardin, aujourd'hui musée d'art et d'histoire, puis la grande Perspective. Travail de très longue haleine et nécessitant d'innombrables démarches. La seule énumération des administrations et des collectivités dont dépend ce patrimoine montrera aisément la



*L'avenue du Château défoncée et boueuse en 1965.*  
(Ph. J.-M. Goublin.)



*L'avenue du Château remise en état en 1975.*  
(Ph. J.-M. Goublin.)

complexité du problème : le ministère de la Culture, l'Observatoire de Paris, la Caisse nationale des monuments historiques, le Collège de France qui dépend du ministère de l'Éducation nationale, l'ONERA, les villes de Meudon et de Clamart.

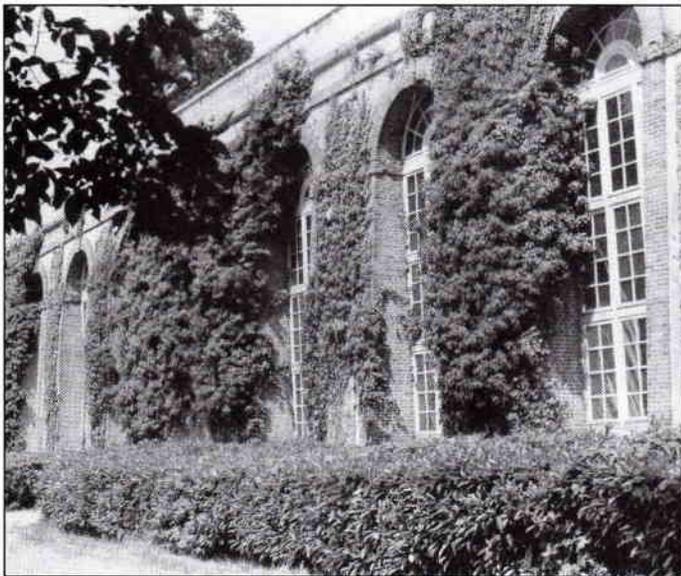
Dix ans de patience, d'actions de toutes sortes, et de persévérance, en collaboration avec les Amis de Meudon et la mairie, ont enfin abouti en 1975 à l'inauguration d'une avenue parfaitement remise en état pour la très grande joie des Meudonnais. Parallèlement, l'attention des autorités fut attirée avec insistance sur l'Orangerie du Château. Ce magnifique bâtiment du XVII<sup>e</sup> siècle se dégradant lentement mais sûrement, mérite les efforts incessants qu'il a suscités. Vingt ans ont passé avant la restauration des parterres et des bassins, le dégagement du bâtiment des lierres qui l'enserraient, la construction indispensable d'un pavillon de gardien ; enfin, cette année verra la réfection de la terrasse couvrant l'Orangerie, ainsi que la reconstruction de la promenade à l'Est. Nous nous efforçons d'obtenir que l'utilisation de ce magnifique bâtiment soit enfin possible : expositions, concerts, représentations, séminaires, réceptions, toutes sources de financement qui contribueraient au bon état de ce joyau de notre patrimoine que toute la région nous envie. Tous ceux qui ont assisté aux concerts organisés par les Amis de Meudon ont pu apprécier son étonnante acoustique. Puis deux soirées dansantes que nous avons organisées en 1975 et 1977 dans la grande salle de l'Orangerie éclairée aux chandelles, ont laissé un souvenir féérique de ce décor beaucoup trop rarement utilisé.

Il faut ajouter que grâce à une convention unique en France, signée en 1986, le département des Hauts-de-Seine et la ville assurent l'entretien et le gardiennage de ce domaine national. La mise en valeur d'autres éléments tels que le hangar Y, l'étang de Chalais et la construction d'annexes de l'Observatoire contribueront à la vocation culturelle du site.

L'ampleur de ce projet de réhabilitation ne nous a pas fait perdre de vue pour autant bien d'autres sujets. C'est ainsi qu'à deux reprises nous avons pu faire abaisser le coefficient d'occupation des sols (COS), facteur si important pour l'aspect de notre ville, et nous opposer, en parfait accord avec la mairie à une liaison intercommunale sud (LIS), allant du rond-point des Bruyères à Clamart en passant au dessus de la gare de Val-Fleury, coupant notre ville par une voie de vingt mètres, lui retirant définitivement son caractère.

C'est dans cette même optique que nous sommes intervenus et intervenons, pour obtenir des classements ou des inscriptions à l'inventaire des monuments et des sites à protéger : Relais de Poste, 3, rue de l'Abbaye, les glacières de Madame de Pompadour, les carrières Arnaudet, le Petit Bellevue, la création du parc Paumier, du parc Thomas, la protection des arbres de la propriété Puaux... Nous n'oublions pas la forêt pour laquelle notre association organise chaque année une visite et une opération « Forêt Propre », en liaison avec les Eaux et Forêts.

Comme il serait utopique de vouloir imposer un immobilisme irréaliste, nous ne nous élevons pas contre une densification inévitable pour suivre une évolution normale, mais non sans surveiller

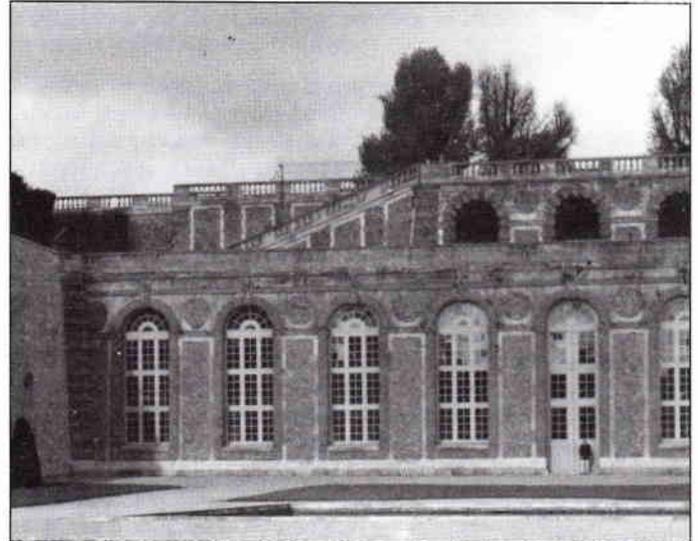


*L'Orangerie en 1965. (Ph. J.-M. Goublin.)*

attentivement les demandes de permis de construire. En ce qui concerne les constructions, nous nous efforçons d'obtenir que les grandes barres d'immeubles caractéristiques d'une certaine époque, sur lesquelles le regard glisse sans intérêt, soient abandonnées ; elles heurtent le tissu urbain et nous nous rallions volontiers à cette malicieuse affirmation chinoise :

« La façade appartient à celui qui la regarde. »

Nous suivons de très près les zones d'aménagement concerté (les ZAC), soit par des réflexions au sein du conseil, soit en participant aux commissions conduites par l'architecte pressenti pour leur réalisation. Pour la ZAC de Trivaux, des dégagements ont été accordés.



*L'Orangerie en 1986. (Ph. Loïc Ader.)*

Actuellement la ZAC, dite esplanade de Rodin, ancienne ZAC Arnaudet, fait l'objet d'une longue concertation.

Nous avons souligné plusieurs points spécialement sensibles :

- tout d'abord, la présence de glacières dans le terrain et la nécessité de tenir compte de celles-ci pour ne pas avoir à faire une consolidation dévastatrice pour les carrières quelques années après la construction des immeubles ;

- le respect du Velum (perspective depuis le musée Rodin) ;

- un choix attentif des matériaux, sans oublier ceux des toits ;

- enfin une étude très poussée de la circulation et du stationnement. En effet, la construction de deux parkings par appartement qui, il y a dix ans, paraissait un luxe, s'avère trop juste maintenant et doit s'accompagner de possibilités de stationnement pour les visiteurs et les commerçants. Cette étude doit également prévoir un trait d'union, une harmonisation avec le quartier du Bas Meudon dont l'aspect va totalement changer après le départ des usines Chausson, Renault et avec le passage de la VRGS (Voie rive gauche de la Seine).

A ce programme chargé, nous pouvons ajouter que le Comité a participé à l'élaboration d'une réglementation plus stricte concernant l'affichage dont l'application commence à se faire sentir, mené campagne contre le bruit de toute provenance (hélicoptères, usines), réalisé la réfection de la grille du Potager du Dauphin, posé des plaques commémoratives...

Tous les résultats que nous avons obtenus ou contribué à obtenir sont la meilleure illustration de l'utilité de notre action. Celle-ci est soutenue par un nombre d'adhérents qui croît rapidement et dont nous pouvons être fiers. Le nombre de ceux qui nous font confiance est important pour deux raisons : tout d'abord il donne du poids à nos démarches, ensuite il nous apporte le réconfort dont nous avons besoin pour la tâche de longue haleine que nous nous sommes fixée.

C'est donc ensemble, motivés par l'attachement que nous portons à notre ville, que nous nous emploierons à conserver à Meudon le maximum de son charme qui compte tant pour le plaisir d'y vivre.

Jeanne-Marie GOUBLIN

## COMPOSITION DU BUREAU

### *Présidents d'honneur :*

M. le Professeur Néel, 15, rue Marcel-Allégot, 92190 Meudon. Tél. : 45.34.36.51.  
M. Roger Millet, 4 bis, rue des Pierres, 92190 Meudon. Tél. : 46.26.76.63.  
Colonel Marcel Moraine, 5, avenue de Celle, 92360 Meudon-la-Forêt. Tél. : 46.30.70.33.

### *Président :*

M. Gérard Ader, 23, avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon. Tél. : 45.34.25.69.

### *Vice-présidente déléguée :*

Mme Jeanne-Marie Goubelin, 2, avenue du Château, 92190 Meudon. Tél. : 45.34.16.94.

### *Vice-présidents :*

M. Michel Jantzen, 26, rue Marthe-Edouard, 92190 Meudon. Tél. : 46.26.12.73.  
M. François Roux-Devillas, 1, rue des Fougères, 92140 Clamart. Tél. : 45.34.16.01.

### *Secrétaire général :*

M. Raymond Cossé, 60, avenue Jean-Jaurès, 92190 Meudon. Tél. : 45.34.25.04.

### *Secrétaire général adjoint :*

M. Jean Reinach, 75, route des Gardes, 92190 Meudon. Tél. : 46.26.66.88.

### *Trésorier :*

M. Olivier Le Harivel de Gonville, 2, rue du Bel-Air, 92190 Meudon. Tél. : 45.34.29.77.

### *Trésorier adjoint :*

M. Roger Boullault, 4, rue des Capucins, 92190 Meudon. Tél. : 45.34.42.53.

### *Rédacteur en chef :*

Mme Paulette Gayral, 12, rue Lucien-Feuchot, 92190 Meudon. Tél. : 45.34.27.45.

### *Rédacteur adjoint :*

M. Henri Bègué, 36, rue Ernest-Renan, 92190 Meudon. Tél. : 45.34.08.53.

### *Conseiller technique :*

M. François Watine, 9, avenue du 11-Novembre, 92190 Meudon. Tél. : 45.33.22.73.

### *Chargés de mission :*

M. Henri Clouzeau (espaces verts), 12, avenue Scribe, 92190 Meudon. Tél. : 45.34.85.79.  
M. Léon Larré (forêts), 7, square des Colonnes, 92360 Meudon-la-Forêt. Tél. : 46.30.79.78.  
M. Claude Poilevey (liaisons avec les associations), 10, rue de Baudreuil, 92190 Meudon. Tél. : 45.34.54.28.  
Mme Marie-Thérèse Herledan (preinventaire du patrimoine meudonnais), 29 bis, rue des Sorrières, 92190 Meudon.  
Tél. : 46.26.49.13.  
Mme Simone Mulot (délégués de quartier), 26, rue de Terre-Neuve, 92190 Meudon. Tél. : 45.34.37.27.

## DÉLÉGUÉS DE QUARTIER

Afin de garder le contact avec les adhérents le Conseil a confié à certains d'entre eux l'animation d'un quartier de Meudon. Le découpage adopté figure sur le plan ci-après qui porte la liste des délégués de quartier. Leurs missions ont été définies par le texte suivant :

« D'une façon générale, les délégués de quartier sont les représentants du Comité dans leur quartier et les porte-paroles des adhérents habitant leur quartier auprès des instances dirigeantes du Comité.

« Plus précisément, ils doivent :

« — entretenir des relations régulières avec les adhérents du quartier pour d'une part les informer des actions du Comité en faveur d'un meilleur urbanisme à Meudon et les inciter à y participer, d'autre part recueillir leurs avis et suggestions et les transmettre au Conseil d'administration.

« — recenser en permanence les problèmes de leur quartier (sentiers, voirie, trottoirs, circulation, stationnement, dépôts sauvages, affichage et publicité abusifs...), les étudier, transmettre des propositions aux instances dirigeantes du Comité puis participer activement aux actions décidées.

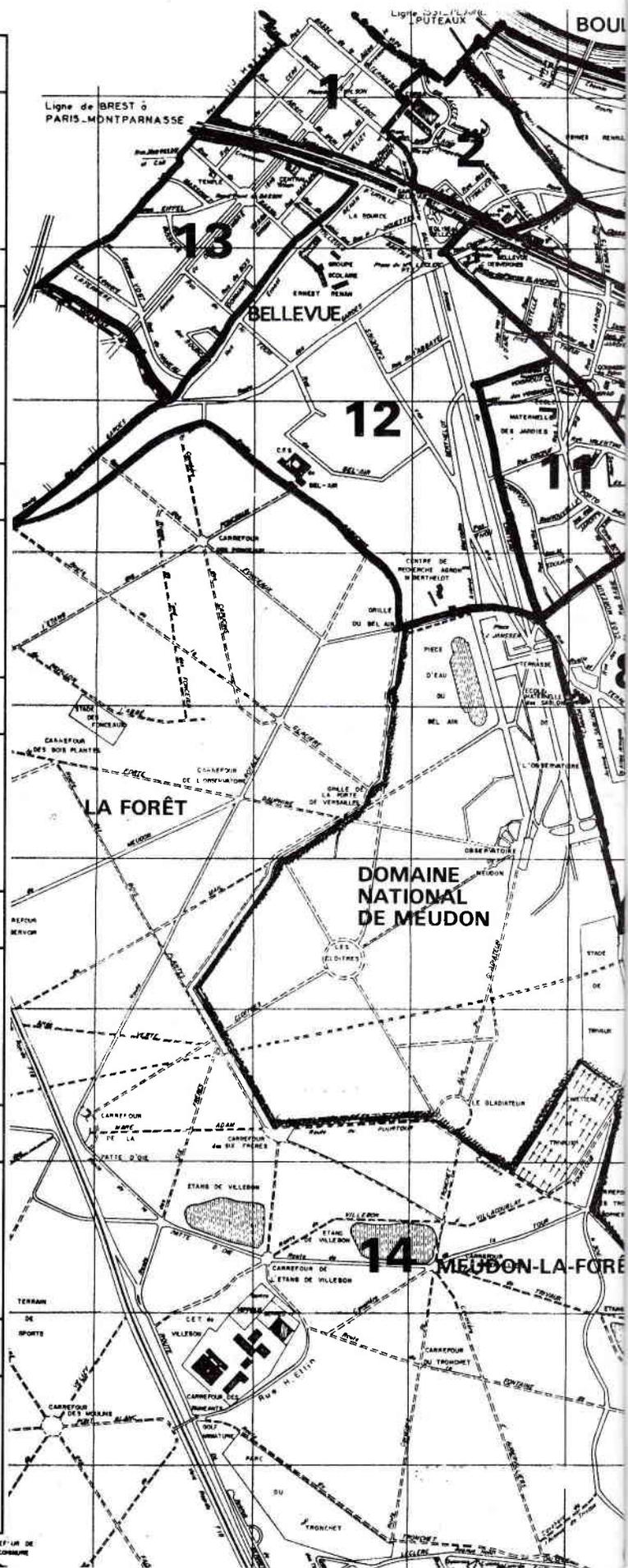
« — contribuer au rayonnement du Comité en le faisant connaître aux Meudonnais qui ne sont pas adhérents, en recrutant de nouveaux membres, en participant à des actions publicitaires telles que installation d'affiches pour des manifestations du Comité, remise de bulletins dans des salles d'attente, dépôt dans des librairies d'exemplaires du bulletin pour leur vente au numéro.

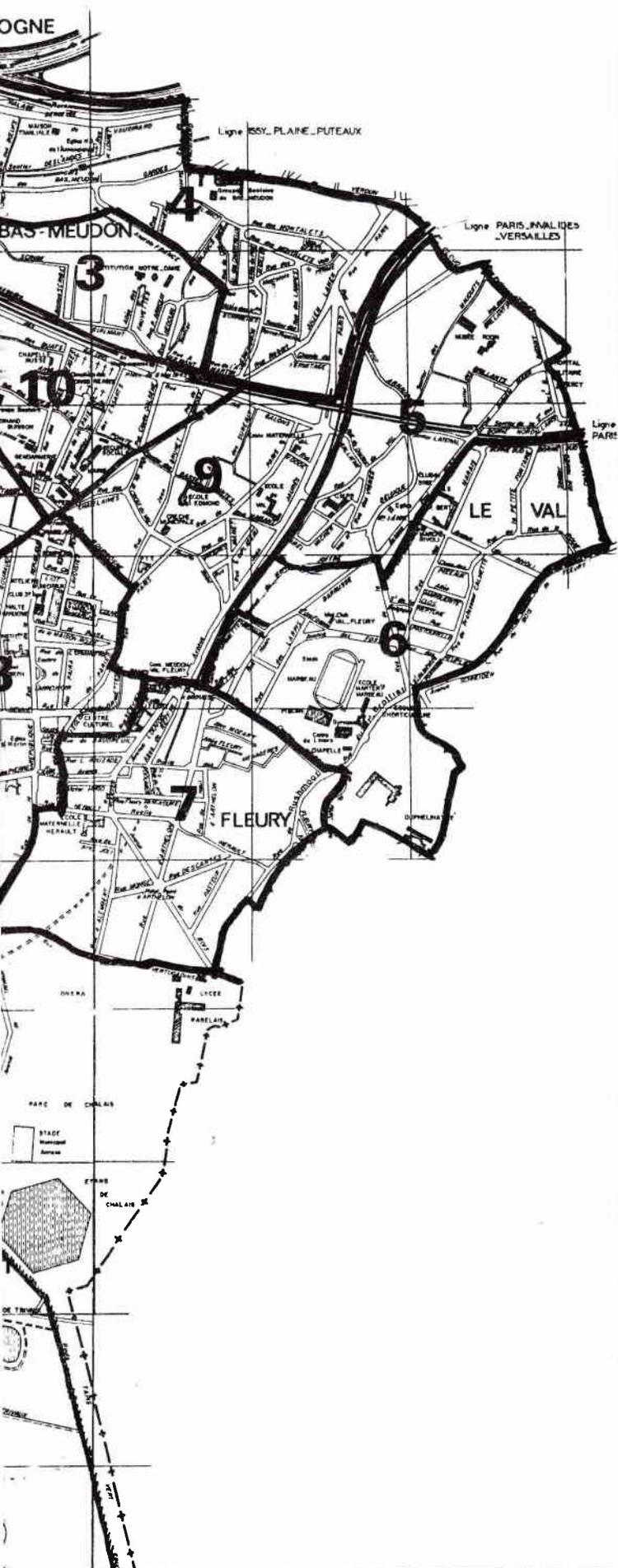
« — concourir au financement du Comité en invitant des commerçants, industriels ou artisans à mettre des annonces dans le bulletin, en relançant les adhérents en retard pour le règlement de leurs cotisations. »

# Délégués de quartier

RESPONSABLE : Simone MULOT, 25, rue Terre-Neuve, Meudon. Tél. : 45.34.37.27.

<p><b>BELLEVUE - CHATEAU BRIMBORION</b> Bertrand BOUSSER 11, rue Charles-Desvergnès, Meudon Tél. : 46.26.94.73.</p>	<b>1</b>
<p><b>BELLEVUE - CNRS LES TYBILLES</b> Michel RIOTTOT 23, rue Henri-Savignac, Meudon Tél. : 45.34.89.70</p>	<b>2</b>
<p><b>COTEAUX DE MEUDON - LES GROUES</b> Henri CLOUZEAU 12, avenue Scribe, Meudon Tél. : 45.34.85.79</p>	<b>3</b>
<p><b>BAS MEUDON - MONTALAIS</b> Philippe LANGER 11, boulevard Anatole France, Meudon Tél. : 46.26.76.60</p>	<b>4</b>
<p><b>ARNAUDET - RODIN</b> Christiane FOUCHER 5, rue du Docteur Villième, Meudon Tél. : 46.26.04.70</p>	<b>5</b>
<p><b>LE VAL - ORPHELINAT GARE VAL FLEURY</b> Claude RICHEZ 61, rue de la Belgique, Meudon Tél. : 45.34.26.18</p>	<b>6</b>
<p><b>FLEURY - ARTHELON-HERAULT</b> Jean CREPEY 24, rue Descartes, Meudon Tél. : 45.34.37.74</p>	<b>7</b>





<p><b>MEUDON CENTRE - LES SABLONS</b>            Claude POILEVEY            10, rue de Baudreuil, Meudon            Tél. : 45.34.54.28</p>	<b>8</b>
<p>Simone MULOT            26, rue Terre Neuve, Meudon            Tél. : 45.34.37.27</p>	
<p><b>CENTRE POSTE JEAN-JAURÈS</b>            Benoît COSSE            60, avenue Jean Jaurès, Meudon            Tél. : 45.34.45.24</p>	<b>9</b>
<p><b>MAIRIE - DESVERGNES            LONG-REAGES</b>            Gabriel GUIBERT            10, avenue Scribe, Meudon            Tél. : 45.34.40.03</p>	<b>10</b>
<p><b>JARDIES - POTAGER            PORTO RICHE</b>            Marcel GAYRAL            12, rue Lucien Feuchot, Meudon            Tél. : 45.34.27.45</p>	<b>11</b>
<p>Maurice MONAT            1 bis, rue Valentine, Meudon            Tél. : 46.26.21.36</p>	
<p><b>BELLEVUE - BEL AIR</b>            Denise JOSSE            4, rue des Capucins, Meudon            Tél. : 45.34.45.69</p>	<b>12</b>
<p>Françoise REINACH            75, route des Gardes, Meudon            Tél. : 46.26.66.88</p>	
<p><b>BELLEVUE - BASSIN            11 NOVEMBRE</b>            Ghislain HÉLIOT            46, avenue du 11 Novembre, Meudon            Tél. : 46.26.49.21</p>	<b>13</b>
<p><b>MEUDON-LA-FORÊT</b>            Léon LARRÉ            7, square des Colonnes, Meudon-la-Forêt            Tél. : 46.30.79.78</p>	<b>14</b>
<p>Colette LACHARME            5, rue Ronsard, Meudon-la-Forêt            Tél. : 46.32.32.38</p>	

# STATUTS

## DU COMITÉ DE SAUVEGARDE DES SITES DE MEUDON

(Association fondée en 1965 et agréée par arrêté préfectoral en 1978.  
Nouveaux statuts approuvés par le Conseil d'administration le 15 novembre 1983  
et par l'Assemblée générale le 17 décembre 1983.)

### ARTICLE PREMIER. – Formation - Dénomination.

Il est formé entre les soussignés et les autres personnes morales adhérant aux présents statuts une association sans but lucratif qui sera régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 11 novembre 1954, et les textes subséquents.

Cette association prend la dénomination : « Comité de sauvegarde des sites de Meudon ».

### ARTICLE 2. – Objet.

L'association présentement créée a pour objet :

1° D'agir soit directement, soit en liaison avec tous les organismes de droit public, notamment en ce qui concerne l'amélioration de l'habitat, les conditions de vie des habitants et les intérêts de ceux-ci dans le cadre de la commune.

2° De veiller à l'adaptation des équipements collectifs au cadre local, d'inciter les pouvoirs publics à améliorer notre environnement et à lutter contre les nuisances et la pollution.

3° De défendre ce territoire contre la publicité ou l'utilisation des terrains contraire à sa nature.

4° De sauvegarder les sites, le patrimoine historique et le caractère traditionnel de Meudon et de ses environs.

5° D'apporter son concours à toutes les autorités compétentes, notamment dans l'esprit de l'Instruction générale du ministre de l'Urbanisme publiée au *Journal officiel* du 14 avril 1960.

6° De participer soit comme groupe fondateur, soit comme adhérent, à tous organismes ou à toutes fédérations ayant les mêmes objectifs et éventuellement de s'associer ou de collaborer avec d'autres associations ayant les mêmes buts.

7° De promouvoir toutes les mesures administratives relatives à la mise en œuvre de la politique ainsi définie.

### ARTICLE 3. – Siège.

Son siège est fixé à Meudon, en mairie.

Il pourra être transféré à tout autre endroit par décision du Conseil d'administration.

### ARTICLE 4. – Durée.

Sa durée est illimitée.

### ARTICLE 5. – Membres.

L'Association comprend des membres d'honneur et des membres actifs.

*Sont membres d'honneur :*

Les personnalités nommées par délibération du Conseil d'administration pour les services rendus à l'Association.

Les membres d'honneur siègent au Conseil d'administration et au Bureau avec voix délibérative.

*Sont membres actifs :*

Les personnes ou associations s'intéressant à un titre ou à un autre aux activités énumérées, article 2 ci-dessus.

Les demandes d'adhésion sont soumises au Conseil d'administration qui a pleine liberté pour les accepter ou pour les refuser.

Les cotisations des membres sont fixées par le Conseil d'administration.

### ARTICLE 6.

La qualité de membre se perd :

- par la démission ou par la radiation qui peut être prononcée par le Conseil d'administration ;
- par l'absence du règlement des cotisations.

Le décès, la démission ou le départ d'un sociétaire ne mettent pas fin à l'Association qui continue d'exister entre les autres sociétaires.

#### **ARTICLE 7.**

Aucun membre de l'Association, à quelque titre qu'il en fasse partie, n'est responsable personnellement des engagements contractés par elle.

L'ensemble des ressources de l'Association seul en répond.

#### **ARTICLE 8.**

Les ressources de l'Association sont déterminées chaque année par le Conseil d'administration.

Outre les cotisations prévues à l'article 5, le Conseil d'administration est habilité à effectuer toutes démarches pour obtenir de l'Etat, des collectivités publiques, ainsi que de tout organisme intéressé au fonctionnement de l'Association, des ressources complémentaires et il a qualité pour les recevoir et les incorporer dans ses disponibilités.

Le taux des cotisations peut être modifié par le Conseil d'administration.

#### **ARTICLE 9. – Conseil d'administration.**

L'Association est administré par un Conseil de trente membres au plus. Ses membres sont élus pour trois années. Ils sont renouvelables par tiers tous les ans. Ils sont nommés par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration.

Les membres de Conseil d'administration doivent être de nationalité française. Lorsqu'il y a lieu de procéder au renouvellement des membres du Conseil d'administration, les candidatures sont reçues au siège social de l'Association ci-dessus fixé ; les membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil d'administration administre l'Association et surveille la bonne exécution de ses décisions par le Bureau auquel il peut déléguer toutes attributions nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du Comité.

En cas de partage des voix au sein du Conseil d'administration, la voix du président de séance est prépondérante.

Le Conseil d'administration procède à la désignation de groupes de travail spécialisés ainsi qu'au choix des délégués de quartier.

Les délégués de quartier sont invités à assister aux réunions du Conseil d'administration.

Tout membre du Conseil ou du Bureau qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois séances consécutives aux réunions des ces instances pourra être considéré comme démissionnaire.

#### **ARTICLE 10. – Bureau.**

Tous les trois ans, le Conseil d'administration nomme un Bureau choisi parmi ses membres et comprenant :

- un Président ;
- un Vice-président délégué ;
- trois Vice-présidents ;
- un Secrétaire général ;
- un Secrétaire général adjoint ;
- un Trésorier ;
- un Trésorier adjoint ;
- un Rédacteur en chef ;
- un Rédacteur adjoint ;

Les membres du Conseil d'administration qui sont conseillers techniques ou chargés de mission sont invités à participer aux réunions du Bureau.

#### **ARTICLE 11. – Assemblée générale.**

L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Chaque membre de l'Assemblée a une voix et autant de voix supplémentaires qu'il représente de sociétaires dans une limite de cinq pouvoirs, une procuration étant nécessaire pour assurer cette représentation.

Les personnes morales adhérentes à l'Association ne disposent que d'une seule voix quel que soit le nombre de leurs propres membres.

L'Assemblée générale devra être réunie extraordinairement sur la demande du tiers au moins des membres de l'Association.

#### **ARTICLE 12. – Modifications au statuts.**

Des modifications ne pourront être apportées aux présents statuts par l'Assemblée générale que si l'ordre du jour mentionné dans les convocations le prévoit expressément.

#### **ARTICLE 13. – Dissolution.**

En cas de dissolution qui ne peut être prononcée qu'à la majorité des deux tiers, l'actif de la société sera réparti conformément à la loi.

# INDEX DES PRINCIPAUX ARTICLES PUBLIÉS DANS LE BULLETIN DU COMITÉ DE SAUVEGARDE DES SITES DE MEUDON DE 1965 A 1990

1. L'index inclut, dans le cadre des différentes rubriques, des informations parues dans les « Nouvelles brèves » et signalées par l'abréviation Nb qui suit le nom d'auteur.

2. Certains articles peuvent être rapportés à plusieurs rubriques et figurent donc plusieurs fois dans l'index.

	Numéro de bulletin	Année
<b>1. ÉVOLUTION HISTORIQUE DES SITES</b>		
● La curieuse histoire de Meudon (conférence de G. POISSON) .....	12	1969
● Meudon au siècle dernier (extraits de l'ouvrage de L. BARRON « Les environs de Paris », 1885)	20	1972
● Notice historique sur la formation de la ville de Meudon (F. ROUX-DEVILLAS) .....	21 et 22	1973
● L'aménagement d'un parc meudonnais à l'époque romantique (le parc Panckouke), (F. ROUX-DEVILLAS) .....	26	1974
● L'alimentation en eau du château de Meudon (au XVIII <sup>e</sup> siècle) .....	27	1975
● Historique de la Grande Perspective de Meudon (F. ROUX-DEVILLAS) .....	31	1976
● Le hameau de Mesdames de France à Bellevue (F. ROUX-DEVILLAS) .....	33	1977
● Vue aérienne de Meudon en 1900 (F. ROUX-DEVILLAS) .....	34	1977
● L'urbanisme à Meudon de 1892 à 1904 (F. ROUX-DEVILLAS) .....	35 et 36	1978
● Les ascensions du ballon dirigeable « La France » à Chalais-Meudon en 1884 et 1885 (F. ROUX-DEVILLAS) .....	37	1978
● Les grandes propriétés meudonnaises (A.G. GARDEBOIS) .....	50, 51 et 52	1983
● Bois et parc de Meudon sous l'Ancien Régime, Évolution d'un site (M.-T. HERLEDAN) .....	53	1984
● De la pièce des Brillants au projet de ZAC Arnaudet, Évolution d'un site (M.-T. HERLEDAN) ..	55	1984
● Le Blanc de Meudon (H. MESLET) .....	55	1984
● Le chemin de fer dans le site de Meudon (J.-L. WENNAGEL) .....	62	1987
● Meudon-la-Forêt (P. SABATIER) .....	64	1987
● Quel avenir pour l'Orangerie ? (G. ADER) .....	67	1988
● Les plus anciennes maisons de Bellevue (D. SOREAU) .....	67	1988
<b>2. CONNAISSANCE DES SITES</b>		
● Note sur les murs de Meudon (M. JANTZEN) .....	11	1969
● Visite des vestiges du château de Bellevue .....	19	1972
● Visite des Groues .....	39	1979
● Les sentiers de Meudon (S. GIRY-GOURET) .....	45	1981
● La tour solaire de Meudon (P. MEIN) .....	56	1985
● La forêt domaniale de Meudon (R. PUTOD) .....	59	1986
● A la découverte des plus anciennes maisons de Bellevue. Un patrimoine historique à conserver (D. SOREAU) .....	67	1988
● Les étangs de Meudon (Ph. CHARRETTON) .....	68	1989
● Les carrières de Meudon (D. OBERT) .....	70	1989
● Le Bas Meudon ; première partie (M.-T. HERLEDAN) .....	71	1990
<b>3. PROTECTION DES SITES</b>		
● Un chef-d'œuvre de l'art de Le Nôtre à l'abandon .....	5	1967
● Liste des monuments historiques et sites protégés .....	5	1967
● La protection et l'aménagement du site de Meudon et Bellevue (conférence de J. TROUVELOT) ..	6	1967

	Numéro de bulletin	Année
● Deuxième liste de monuments et sites présentant un intérêt historique .....	10	1969
● Note de M. JANTZEN concernant la sauvegarde du quartier de l'Observatoire à Meudon .....	15	1971
● Extrait de la « liste des immeubles protégés au titre de la législation sur les monuments historiques et sur les sites dans le département des Hauts-de-Seine » .....	15	1971
● Echange de lettres concernant l'affichage à Meudon .....	15	1971
● Un haut lieu de l'art moderne à sauvegarder : la villa d'André Bloc à Bellevue, (J.-C. BOUSSAT)	16	1971
● Protection du patrimoine monumental et sauvegarde des espaces de qualité .....	21	1973
● La Charte de l'Environnement de l'Île-de-France .....	32	1977
● Protection des monuments et des sites .....	32 et 33	1977
● La Grande Perspective .....	35	1978
● Coup d'œil sur l'avenue du Château (M. OLIVIER-LACAMP) .....	37	1978
● Regard en arrière : bilan de vingt ans d'activité du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon (M. PELTIER) .....	52	1983
● Le bruit à Meudon (R. BOULLAULT) .....	54	1984
● La publicité et l'affichage à Meudon (G. ADER) .....	54	1984
● Histoire du domaine de la Fondation Galliera du Moyen-Age à 1877 (F. ROUX-DEVILLAS) .....	58	1985
● Marie Brignoles-Sale, duchesse de Galliera, marquise de Ferrari (A. LANCE) .....	58	1985
● La Fondation Galliera : de 1877 à nos jours (M.T. HERLEDAN et F. VILLADIER) .....	58	1985
● Le Chantier (Galliera) et ses difficultés (Mme MONEUSE-MILLIARD) .....	58	1985
● La maison Saint-Paul aujourd'hui (J. FLEURY) .....	58	1985
● L'affichage à Meudon (G. ADER) .....	62	1987
● Plan d'occupation des sols (POS) (P. GAYRAL, Nb) .....	65	1988
● Plan d'occupation des sols (P. GAYRAL, Nb) : Un point noir évité .....	66	1988
Propriété Thomas .....	66	1988
● Carrefour M. Berthelot - avenue du Château (P. GAYRAL, Nb) .....	66	1988
● Un patrimoine historique à conserver : à la découverte des plus anciennes maisons de Bellevue, Le Petit Bellevue (D. SOREAU) .....	67	1988
● Quel avenir pour l'Orangerie ? (G. ADER) .....	67	1988
● Construction d'un pavillon de garde au parterre de l'Orangerie (M. JANTZEN) .....	69	1989
● Demandes de classement d'inscription à l'inventaire du patrimoine (P. GAYRAL, Nb) .....	70	1989
Glacières de Mme de Pompadour .....	70	1989
Maison à colonnes et grotte du Hameau .....	70	1989
Petit Bellevue .....	70	1989
Salon de musique de Mesdames de France .....	70	1989
● Le Bas Meudon (1 <sup>re</sup> partie) (M.-T. HERLEDAN) .....	71	1990
● Le préinventaire (P. GAYRAL, Nb) .....	71	1990
<b>4. PROTECTION DE LA NATURE</b>		
● Promenade en forêt de Meudon .....	14	1970
● Visite de la forêt de Meudon .....	19	1972
● Peut-on protéger les espaces verts ? (Ph. SAINT-MARC) .....	19	1972
● Charte de la Nature .....	22	1973
● Compte rendu de la promenade faite en forêt de Meudon .....	23	1973
● La forêt et les étangs .....	33	1977
● Promenade en forêt de Saint-Germain (A. TORTRAT) .....	35	1978
● Visite de l'Arboretum de Chèvreloup (H. CLOUZEAU) .....	39	1979
● La forêt de Meudon - Protection et aménagement .....	45	1981
● La forêt de Meudon - Au sujet des coupes en forêt de Meudon : les raisons des forestiers (P. CHONDROYANNIS) .....	47	1982

	Numéro de bulletin	Année
● Un sentier de grande randonnée en forêt de Meudon (Ph. LAMBERT) .....	47	1982
● Périphérique de l'Ile-de-France A 86 .....	49	1982
● Visite de la forêt - L'entretien de notre forêt .....	49	1982
● La forêt de Meudon - Les travaux d'aménagement des étangs - La pollution de l'étang de Meudon - Les coupes prévues en 1984 pour l'entretien du bois, (L. LARRÉ) .....	53	1983
● La visite de la forêt du 26 mai 1984 - Les coupes prévues en 1985 - Exposé de M. CHARRETTON sur l'entretien des forêts .....	55	1984
● Cèdres et conifères, nobles parures de Meudon (H. CLOUZEAU) .....	56	1985
● La géologie de Meudon (J.-P. SPINDLER) .....	57	1985
● Des conséquences de la géologie (H. MESLET) .....	57	1985
● La forêt domaniale de Meudon (R. PUTOD) .....	59 et 60	1986
● L'élagage et la taille des arbres d'ornement (R. COSSÉ) .....	61	1986
● Le feuillet de la A 86 (C. POILEVEY) .....	66	1988
● Les étangs de Meudon (Ph. CHARRETTON) .....	68	1989
● Les carrières de Meudon (D. OBERT) .....	70	1989
● Une leçon d'aménagement sylvicole : excursion en forêt du 27 mai 1989 (P. GAYRAL, Nb) ...	71	1990
<b>5. AMÉNAGEMENT DES SITES</b>		
● Le plan d'urbanisme de Meudon .....	18	1972
● Avenue du Château - Proposition pour une révision du règlement de 1961 .....	33	1977
● Plan d'occupation des sols de Meudon .....	34	1977
	38 et suivants	1979
● Elargissement de la rue Jean-Brunet .....	36	1978
● Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (Ch. RAULET) .....	42	1980
● Inauguration de la grille rénovée du Potager du Dauphin .....	49	1982
● Construction d'un mur antibruit à Meudon-la-Forêt (M. MERCIER) .....	50	1983
● Le parc Paumier (H. CLOUZEAU) .....	50	1983
● L'énergie géothermique pour le chauffage de Meudon-la-Forêt (M. MERCIER) .....	51	1983
● Avis du Comité sur la ZAC Arnaudet .....	54	1984
● Avis du Comité sur la ZAC Trivaux-République .....	59	1986
	et 63	1987
● Le domaine de l'Observatoire (P. GAYRAL, Nb) .....	63	1987
● La circulation au Val (J.-L. WENNAGEL, Nb) .....	63	1987
● La rue Terre Neuve (H. MESLET) .....	63	1987
● ZAC Trivaux-République (P. GAYRAL, Nb) .....	64	1987
● Avenir et animation de l'Orangerie (P. GAYRAL, Nb) .....	64	1987
● ZAC Trivaux-République (P. GAYRAL, Nb) .....	67	1988
● ZAC Arnaudet (P. GAYRAL, Nb) .....	67	1988
● La Grande Perspective (P. GAYRAL, Nb) .....	67	1988
● Orangerie et Grande Perspective (P. GAYRAL, Nb) .....	68	1989
● Propriété Thomas (P. GAYRAL, Nb) .....	68	1989
● ZAC Trivaux-République : le Petit Bellevue et inventaire des zones sensibles (P. GAYRAL, Nb) .	69	1989
● Projets sur Hangar Y et terrasses Orangerie (P. GAYRAL, Nb) .....	71	1990
● Le secteur Rodin : affaire à suivre (P. GAYRAL, Nb) .....	71	1990
● Avis du Comité sur l'aménagement du secteur Rodin .....	71	1990
<b>6. PERSONNALITÉS MEUDONNAISES</b>		
● Cérémonie des Maritain (pose d'une plaque-souvenir) .....	17	1971
● Cérémonie Enesco (pose d'une plaque-souvenir) .....	20	1972

	Numéro de bulletin	Année
● La cérémonie Marcel Dupré .....	23	1973
● Joseph Huré (Ch. GUILLAUD, éloge à l'occasion du décès) .....	31	1976
● Le Président Charles Guillaud (L. NEEL) .....	46 - 47	1981
● M. Jean Susse (H. CLOUZEAU) .....	49	1982
● Disparition de M. Julien-Laferrière (J.-M. GOUBLIN) .....	49	1982
● A la mémoire de Gilbert-Gauer (1920-1983) (R. MILLET) .....	52	1983
● Adieu à notre ami Max Olivier-Lacamp (J.-M. GOUBLIN) .....	52	1983
● André Bloc (1896-1966). Un pionnier de la synthèse des arts a vécu à Meudon (F. VILLADIER) .....	54	1984
● Le Général Pierre Brunet (P. DE TRAVERSE) .....	67	1988
<b>7. DIVERS</b>		
● Le passé, le présent et le futur du département des Hauts-de-Seine (conférence de G. POISSON) .....	9	1968
● La Chine de Mao (conférence de M. OLIVIER-LACAMP) .....	14	1970
● Bienfaits et méfaits de la science (conférence de M. LEPRINCE-RINGUET) .....	17	1971
● Le bal du 31 mars 1975 à l'Orangerie (J.-M. GOUBLIN) .....	29	1975
● Soirée du 7 mai 1977 à l'Orangerie du Château-Vieux de Meudon (J.-M. GOUBLIN) .....	33	1977
● Aérostation : le renouveau (P. MARTIN) .....	49	1982
● Regard en arrière : bilan de 20 ans d'activité du Comité de sauvegarde des sites de Meudon (M. PELTIER) .....	52	1983
● Index des principaux articles publiés de 1965 à 1985 .....	57	1985
● Les barrages-réservoirs du Bassin de la Seine (H. WOLF) .....	61	1986
● L'eau potable en Ile-de-France (M. MERCIER) .....	63	1987
● A propos d'eau (J.-L. WENNAGEL) .....	63	1987
● La Tour hertzienne de Meudon : (texte communiqué par la direction opérationnelle des Télécommunications du réseau national) .....	64	1987
● Naissance et évolution de la recherche scientifique à Meudon : les laboratoires du CNRS 1 <sup>re</sup> partie (P. GAYRAL) .....	65	1988
les laboratoires du CNRS 2 <sup>e</sup> partie (P. GAYRAL) .....	66	1988
● Survol de Bellevue par des hélicoptères (P. GAYRAL, nb) .....	67	1988
● Monument Leclerc (P. GAYRAL, nb) .....	66	1988
● Le nouveau monument Leclerc - Place Rabelais (F. VILLADIER) .....	68	1989
● Soirée-dîner du Comité de sauvegarde des sites (G. ADER) .....	68	1989
● Derrière un mur... : l'école Saint-Edmond (G. ADER) .....	69	1989
● Un nouveau Conservateur du domaine de Chalais-Meudon : Philippe Canac (P. GAYRAL) .....	70	1989
● L'éditorial du président : l'avenir du Comité (G. ADER) .....	72	1990
● Nos 25 ans (J.-M. GOUBLIN) .....	72	1990
● Composition du bureau .....	72	1990
● Délégués de quartier : missions, plan des quartiers, liste) .....	72	1990
● Statuts .....	72	1990
● Index des principaux articles publiés de 1965 à 1990 .....	72	1990

**HOTEL** ★★NN

**FOREST HILL**

100 chambres - Séminaires

**Tél. : 46.30.22.55**

40, av. du Maréchal de Lattre de Tassigny  
92360 MEUDON LA FORÊT

*Les Mousquetaires*

**Restaurant - Banquets**

Buffet géant des Mousquetaires

98 F TTSG - Vin à discrétion \*

\* Prix en vigueur au 15-4-1988

**MICHEL DAMOUR**

**TAPISSIER**

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES  
DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

**54, rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 46.26.27.60 et 45.34.21.84**

**Cabinet  
J. PILLOT**

Toutes Assurances

**Votre Assureur**

**C<sup>ie</sup> La Providence**

VIE — ACCIDENTS

VOL — INCENDIE

**28 bis, rue de la République  
MEUDON Tél. 45.34.16.13**

**TOUJOURS PROPRE - TOUJOURS NET**

**AU PRESSING D'ARTHELON**

Chez Madame LACAS

●  
DÉPOSITAIRE BAS ET COLLANTS LE BOURGET

●  
22, place Henri-Brousse - Meudon ☎ 45 34 66 36



Cadeaux  
Objets utiles  
pour la maison...

**l'artisanie**

61, rue de la République MEUDON  
Tél. 46.26.71.57 Ouvert le DIMANCHE